

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

Décision VAL n° 2012-53 du 5 septembre 2012 portant délégation de pouvoirs du président-directeur général au directeur du département valorisation immobilière, achats et logistique (VAL)

NOR : TRAT1234218S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de la Régie autonome des transports parisiens (RATP),
Vu le code des transports, notamment son article L. 2142-6 ;
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu les délibérations du conseil d'administration de la RATP du 31 août 2012 portant déclassement et cession du volume 1 de la division volumétrique ayant pour assiette la parcelle de 722 m² à détacher de la parcelle EU 9, sise 2 à 12, rue des Reculettes, 10 et 16 à 32, rue Abel-Hovelacque, et 27, rue Croulebarbe, à Paris (13^e),

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation au directeur du département valorisation immobilière, achats et logistique, à l'effet d'exercer les pouvoirs suivants : passer tous actes consécutifs ou nécessaires, accomplir toutes formalités, élire domicile et, généralement, faire le nécessaire qu'implique la mise en œuvre des délibérations du conseil d'administration du 31 août 2012 précitées.

Article 2

Le délégataire assumera toutes les responsabilités, notamment pénales, que la loi ou les règlements mettent à la charge du chef d'entreprise, ces responsabilités étant expressément déléguées en même temps que les pouvoirs correspondants.

Article 3

À charge pour lui d'en informer préalablement le délégant, le délégataire pourra déléguer sa signature.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 5 septembre 2012.

Le président-directeur général de la RATP,
P. MONGIN